

39

JURA

// DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

# Eviter qu'un foyer n'arrive dans le Jura

Vendredi 11 juillet, la DDETSPP et le GDS du Jura avait convoqué d'urgence une réunion d'information et d'échanges sur la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) à l'Oppidum de Champagnole.



Plus de 200 éleveurs bovins et opérateurs en lien avec les élevages ont répondu présents.

« Notre objectif est de rappeler les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour éviter qu'un foyer de DNC n'arrive dans le Jura. Il est important que vous posiez vos questions, pour que vous repartiez avec les idées claires sur les principes de vigilance et sur l'état des lieux. Nous devons être dans l'anticipation d'une crise que l'on voudrait éviter », annonce d'entrée Anne-Cécile Cottillon, directrice de la DDETSPP, lors de la rencontre qui s'est tenue vendredi dernier à Champagnole.

Pas d'alarmisme dans les propos de la directrice, car les suspicions dans l'Ain et le Doubs ont été finalement écartées, mais la gravité de la maladie impose une vigilance extrême, sans oublier que la situation continue d'évoluer en Savoie et Haute-Savoie (lire en encadré).

« Avec la préfecture, nous avons décidé de vous réunir rapidement pour vous sensibiliser aux mesures de protection. Peut-être repartirez-vous rassurés ou plus inquiets mais nous serons transparents, dans la limite des informations dont nous disposons », complète Thierry Cuby, président du GDS 39.

De fait, cette réunion d'information a rappelé, de manière pratique, les mesures de préventions et les contraintes liées au fait d'être dans une zone réglementée, « ce qui n'est pas le cas du Jura mais à notre porte ». Des communes de l'Ain sont classées en zone de surveillance et limitrophes des communes du sud du département (La Pesse, Les Bouchoux, Bellecombe...).

## Le transport des animaux et les concours

Les principales questions posées par les éleveurs présents ont porté sur la transmission de la maladie par son vecteur majeur, les insectes piqueurs

hématophages (stomoxe, taon), qui peuvent être présents dans les véhicules, aussi bien des particuliers intervenants sur les exploitations que ceux qui transportent des animaux.

La demande expresse des éleveurs de bovins est d'interdire les transports de chevaux pour les concours à venir, en comtois ou en endurance.

« La préfecture ne peut qu'alerter les éleveurs de chevaux, ce qu'elle a déjà fait, mais ne peut prendre pour l'instant d'arrêtés limitant les rassemblements », signale Christel Daloz, cheffe du service santé et protection animale à la DDSTERP. La question du maintien des comices et concours bovins est également posée.

« Nous allons prendre contact avec les organisations dans le Jura et prendre une décision commune et cohérente avec, si possible, le Doubs et la Haute-Saône », signale Mickaël Millet, président du syndicat des éleveurs de la race monbéliarde.

Prévenir le transport et la multiplication des insectes piqueurs passe aussi par le nettoyage des abords des bâtiments (et larvicides sur les tas de fumiers), des boîtes et des véhicules, éliminer les mouches dans les voitures... D'autres mesures simples de biosécurité peuvent être mises en place, en s'inspirant de ce qui existe dans les élevages de porcs et de volailles (pédiluve, vêtement à usage unique, mais aussi désinfection des roues, une mesure à l'étude pour les camions de ramassage de lait).

## Vaccination dans la zone concernée

Le cours de la réunion s'est recentré sur la détection de la maladie. Les symptômes de la DNC ressemblent à la FCO dans ses débuts mais elle se distingue ensuite par l'apparition de nodules sur la peau et les muqueuses, une souffrance des animaux qui rend

l'euthanasie inéluctable. Le virus reste détectable dans les lésions jusqu'à 92 jours. Un animal qui semble guéri peut donc continuer à être vecteur de la maladie. La morbidité (nombre d'animaux qui tombent malades) est supérieure à 90 %.

L'arrivée de la maladie en Savoie reste pour l'instant liée à un facteur inconnu, la cause la plus probable étant le transport de bovins. « Nous conseillons aux éleveurs qui ont des animaux en estives dans la zone réglementée de ne pas les faire circuler », souligne Franck Morel, directeur du GDS39. La question de la vaccination a également été posée. Rappelons qu'elle a permis l'éradication de cette maladie dans les Balkans à la fin des années 2010.

A la date où nous écrivons (16 juillet), l'Etat a engagé le chantier de la vaccination et des doses provenant d'Afrique du Sud sont en train d'arriver en France. La stratégie vaccinale,

## EN BREF Point de la situation de DNC (au 15 juillet)

4 nouveaux foyers ont été confirmés le week-end dernier en Savoie et Haute-Savoie. 21 foyers ont ainsi été identifiés à la date du 15 juillet, correspondant à 13 élevages différents. Un premier foyer à Faverges (74, foyer N°17, confirmé ce samedi 12 juillet) se situe à environ 30 à l'est d'Entrelacs (73, qui concentre la majorité des foyers). Cela a entraîné une extension de la zone réglementée (ZR) vers l'Est avec impact en Italie. 66 communes sont en zone de protection et 67 en zone de surveillance sur les départements de Savoie, Haute Savoie, Ain et Isère.

### FDSEA et JA alertent le préfet

Un courrier signé des présidents de la FDSEA et de JA a été adressé jeudi 10 juillet au préfet, appelant à prendre toutes les dispositions pour réduire au maximum les facteurs de propagation de cette maladie contagieuse classée A, Y compris l'annulation des manifestations regroupant des animaux et la vaccination préventive.

## Rappel des consignes :

- En cas de signes évocateurs, appeler sans délai votre vétérinaire sanitaire.
- N'introduisez / ne ramenez pas de bovins de la zone réglementée qui concerne actuellement une partie des départements de Savoie (73), Haute-Savoie (74), Ain (01), Isère (38) et s'arrête à la limite de la frontière du Jura.

Cette recommandation s'applique aussi pour le moment aux ovins, caprins et chevaux qui partagent les mêmes mouches piqueuses et taons, insectes principaux vecteurs de la propagation du virus. Cette recommandation est renforcée par l'Etat, sera limitée à la zone touchée, l'objectif étant d'enrayer la progression de la maladie.

## Restez en zone indemne

La présence de la maladie peut entraîner des contraintes commerciales non négligeables pour l'exportation, y compris pour les semences des taureaux. Un laboratoire d'analyse travaille actuellement sur un test qui permettra de distinguer l'immunité acquise par la vaccination de celle provoquée par la maladie. Une avancée attendue par les éleveurs et les opérateurs de la filière.

Bien d'autres questions ont été posées par les éleveurs, notamment sur l'assurance, la prise en charge des pertes économiques, la possibilité de vaccins combinés, la pertinence ou pas de confiner les animaux à certaines heures, la durée de circulation vectorielle, l'abreuvement des animaux, etc.

IR

Actualités et description de la maladie sur le site internet : [gds39c.org](http://gds39c.org)



À la tribune, les intervenants de la DDETSPP et du GDS39.